

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Séance du 28 mars 2022

OBJET :

Reprise anticipée des résultats

Rapporteur : M. LAURENT
Délibération n°2

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément aux dispositions de l'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités territoriales ont la possibilité d'effectuer une reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur, avant l'adoption du compte administratif correspondant. Cette reprise permet d'intégrer, dans le budget primitif, les besoins de financement et/ou les excédents générés par chaque section, sur l'exercice précédent, et de déterminer, au plus juste, dès le stade du vote du budget primitif, les niveaux d'emprunt et de fiscalité nécessaires à l'équilibre budgétaire de l'exercice en cours.

Pour mémoire, le résultat doit être affecté en priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur ;
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068) ;
- pour le solde, et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés (R002) ou en dotation complémentaire en réserves (compte 1068).

Considérant l'excédent de fonctionnement dégagé à la clôture de l'exercice précédent et les besoins de financement de l'exercice 2022, il est proposé de procéder à l'affectation du résultat conformément au tableau ci-après :

Résultat estimé de l'exercice	
A. Résultat estimé de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 666 360,51 €
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 650 000,00 €
C. Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	+ 1 316 360,51 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-31 303,48 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé de + ou -) Besoin de financement (si négatif) Excédent de financement (1) (si positif)	+ 496 329,95 €
Besoin de financement F. = D. + E.	- €
AFFECTATION = C. = G. + H.	1 316 360,51 €
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	716 360,51 €
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	600 000,00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	- €

(1) Origine : emprunt : 0,00 €, subvention : 496 329,95 € ; autofinancement : 0,00 €

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

PROPOSITION

Vu l'avis de la Commission des Finances élargie aux membres du Conseil municipal, il est proposé à l'assemblée délibérante de procéder à la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2021 et à son affectation conformément au tableau ci-dessus.

DELIBÉRATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 31 mars 2022.

Extrait conforme



Le Maire,

Michel BREUILLE

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022

tenu sous la présidence de
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	22
- Nombre de votants :	28
- Convocation du Conseil municipal le :	18 mars 2022
- Convocation distribuée le :	18 mars 2022
- Affichage du compte-rendu le :	1 ^{er} avril 2022
- Affichage du procès-verbal le :	06 mai 2022

PRÉSENTS

- M. LAURENT, M. THOUVENIN, MME DEVOUGE, M. VOGIN, ME POYDENOT, M. ROSSIGNON, Adjoint.
- M. BRUNE, M. SAPIRSTEIN, MME SCHINDLER, M. BOURGUIGNON, MME LOZINGUEZ, MME BLONDELET, M. KOENIG, MME DROUVILLE, M. HOFFER, MME MALARY, MME MENZRI, M. PERRI, MME CHOPIN-RENAULD, M. CHEVARDE, M. RIFF, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- MME CADET à MME DROUVILLE
- M. EL JAOUHARI à MME BLONDELET
- MME HOUSSIN à MME MENZRI
- M. VOIDIER à MME DEVOUGE
- MME CREUSOT à M. SAPIRSTEIN
- M. KATZ à M. CHEVARDÉ

ABSENTE

- MME Gaëlle BARDOUL

SECRÉTAIRE DE SEANCE

- M. LAURENT

Pour extrait



Michel BREUILLE,

Breuil
Maire